



OCTOBRE 2010

le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

s o m m a i r e

Edito

Brève histoire du Massif de l'Hautil

Feux de la Saint-Jean

Randonnées pédestres

En bref

Djilali Kadid à Triel

Prendre le bus à l'Hautil

Ouverture de la déchèterie intercommunale du SIVATRU

Lumières urbaines et Chauves-souris

Les visiteuses du soir

Nouvelle de Charles Foley: Photographie

Le travail dans les carrières de gypse : témoignage de J.C. Grignon

Be-Boppin' at the "Senet" side Jazz Club

Tourte au Cantal à ma façon

Bulletin d'adhésion BVH

Transports collectifs sur l'Hautil

Pas facile de se mettre aux transports collectifs quand on habite dans un lieu isolé comme l'Hautil.

Pourtant les solutions existent, comme le bus, mais demandent à être développées pour que son utilisation ne soit pas qu'occasionnelle.

Nous faisons le point sur ce qu'il existe et sur ce qu'il faudrait faire pour améliorer les choses.



Ouverture de la Déchèterie intercommunale



La déchèterie de Triel a définitivement fermé ses portes le 1er septembre, laissant place à la nouvelle déchèterie intercommunale ouverte près du SIVATRU. Cette nouvelle déchèterie accepte plus de natures de déchets mais aussi renforce l'effort du tri sélectif. Détails pratiques dans ce numéro.

Depuis quelques années notre association accentue la fréquence de ses activités. En dehors de la saison estivale nous nous efforçons, dans la mesure de nos moyens, d'organiser une manifestation festive ou sportive tous les mois.

La défense de l'environnement, notre deuxième cheval de bataille, après l'animation du quartier, est actuellement dédiée à la lutte contre la décharge de Vaux et contre les nuisances aériennes.

Activités de l'association



Edito

Nous avons gagné une bataille, il ne nous reste plus qu'à gagner la guerre - Maréchal Joffre, 1915

Cher amis,

Nous avons eu cet été de bonnes nouvelles dans l'affaire de la gigantesque décharge illégale de Vaux sur Seine exploitée en pleine forêt de l'Hautil par la Sté Petitdidier et fils avec la "bienveillante complicité" du Maire de Vaux : Décision du Tribunal de Grande Instance de Pontoise condamnant l'entreprise à cesser toute activité pour atteinte à l'environnement et courrier du sous-préfet de Mantes la Jolie commençant à réaliser que ce qui est illégal pourrait bien être interdit. Nous ne devons donc pas nous relâcher et continuer nos efforts conjoints avec les autres associations de protection de l'environnement et nos élus jusqu'à ce que le Massif de l'Hautil tout entier soit enfin protégé par une charte forestière.

Comme vous allez pouvoir le lire dans ce journal notre petite association est également présente pour vous aider à trouver des solutions aux grands problèmes de ce monde : Conscients de la disparition prochaine des réserves pétrolières (deux grandes puissances, que nous appelons par discrétion U et C, étant en train de se surarmer afin de pouvoir confisquer à leur profit les derniers barils restant), nous vous invitons donc à marcher ou à faire du vélo. Nous vous donnerons bientôt un plan permettant de transformer vos véhicules à moteur thermique en clapier à lapins ou en cages à poules.

Nous nous intéressons également aux projets d'avenir et aux aménagements futurs concernant l'habitat et les transports (chaque habitant d'Ile de France passant 10% de sa vie dans les transports ce point restera crucial jusqu'à ce que les ingénieurs de StarFleet découvrent la téléportation).

Nous allons bientôt nous retrouver pour notre beuverie traditionnelle du Beaujolais pas mûr. Ce qui sera pour tous l'occasion de rire beaucoup et de réfléchir un peu (pas forcément dans cet ordre).

Étant donné qu'il va être de plus en plus difficile de recruter des retraités du secteur privé (espèce en voie de raréfaction) pour participer aux sympathiques efforts de notre association, nous demandons aux actifs (qui constitueront bientôt 100% de la population adulte de notre pays) de nous rejoindre pour apporter leur concours au bureau de l'association (même si vous n'apportez qu'un sourire et qu'un mot d'encouragement, cela nous fera déjà plaisir).

A très bientôt sur la Montagne de l'Haute Ile (comme on la nommait jusqu'au 19ème siècle si mes souvenirs sont exacts). Nous avons la chance d'être à l'abri de la prochaine montée des eaux due au réchauffement climatique tant que nous empêcherons les criminels de l'environnement de raser notre refuge forestier. Rejoignez l'association "Bien Vivre à l'Hautil" sur votre arche de verdure au milieu des eaux.

Lionel

Brève histoire du Massif de l'Hautil



Le terme de massif peut paraître prétentieux, mais au milieu du XIX^e siècle on parlait aussi de la montagne de l'Hautil ! C'est en fait un plateau, barrant l'horizon, qui culmine à 191 mètres à Boisemont, au chemin de la Madeleine, et descend doucement vers l'ouest et vers le sud. L'altitude est ainsi de 185 mètres au restaurant des Coteaux, 176 mètres au carrefour de la Chapelle, 167 mètres en haut de la côte de Chanteloup.

L'Hautil (autrefois Hautie ou Autie, (car on ne prononce pas plus le l final que pour les mots fusil, outil, fournil...) n'est pas le point culminant des Yvelines qui, à 200 mètres, se situe dans le bois des Fréneaux, à Lainville. Le plateau s'étend sur une douzaine de km : 6,5 km de la pointe de la Justice à Andrézy jusqu'à Menucourt, 5 km du carrefour du Montrouge à Boisemont au bouquet d'Evécquemont, et sur 1400 hectares.

Si l'on excepte quelques vieilles maisons de la partie trielloise du hameau de l'Hautil, on constate que les populations se sont fixées tout autour du massif, soit au bord des cours d'eau, Oise, Seine, Aubette de Meulan, soit à mi-hauteur, les sources y étant nombreuses. Dans le premier cas : Maurecourt, Andrézy, Triel, Vaux, Meulan, Condécourt. Dans le deuxième cas : Ecancourt, Chanteloup, Pissefontaine, Evécquemont, Menucourt, Boisemont, et, à l'écart mais au même niveau, Courdimanche.

Le plateau a été pendant longtemps couvert de forêts, en grande partie domaine public donc ouvert à tous, les parcs et bois dépendant des châteaux de Vaux, Evécquemont, Menucourt, le Fay, Triel, ne dépassant guère les versants. Ces forêts ont, au cours des siècles, non seulement été exploitées mais servi aussi de refuges aux populations lors des troubles : invasion des Vikings, guerre entre les rois de France et d'Angleterre au temps de Louis VI le Gros et surtout de la guerre de Cent Ans, guerres de religions...

Très tôt, sur les parties déboisées devenues des landes, on fit pâturer les troupeaux de chèvres, de moutons, de vaches...en ne conservant que quelques bois : les Mareilles et le Bois Roger à Triel, les Marêches à Menucourt, les Rayons à Courdimanche...

Après la guerre de Cent Ans qui vit la population du Vexin diminuer au moins de moitié, le massif fut reboisé avec des châtaigniers venus du midi à la demande des vigneronniers qui avaient besoin de bois pour leurs échelas et leurs tonneaux. On fit aussi venir des provinciaux, d'Auvergne, de Normandie... pour repeupler le Vexin, et la pression démographique sur l'Hautil s'accrut, ainsi que ses besoins en pâturages.

En 1500, la commune de Triel, affranchie en 1221 par Philippe-Auguste, dut payer 300 écus d'or au Receveur des domaines "pour la tolérance d'y faire pâturer les bestiaux". De nombreux documents attestent des droits des habitants sur l'Hautil : en 1453, 1458, 1467, 1500, 1518. Deux documents de cette année 1518 attestent que "les habitants de Triel doivent payer un droit de franc-fief pour le pâturage de leurs troupeaux sur le planitre de l'Hautil, l'un en faveur de la prévôté et vicomte de Paris, l'autre versé au Receveur du baillage de Mantes". Notons aussi un arrêté du Parlement du 27 avril 1560, un jugement du Grand maître des Eaux et Forêts du 8 février 1603, un bail fait par les habitants de Triel au sieur Bailly, de Bazincourt, le 19 juillet 1651. En 1642, les Triellois ont été "assignés à payer 800 livres pour les landes stériles de la montagne d'Hautye pour y faire pâturer leurs bestiaux, sans lesquels ils ne pourraient fumer leurs vignes, desquelles le terroir est seulement composé". Quelques années plus tard, Triel se retourne contre Le Fay et Courdimanche pour interdire à leurs bestiaux le territoire de l'Hautil, action suivie d'effet selon arrêt du 14 janvier 1680.

D'autre part, le massif de l'Hautil est régulièrement traversé, de Menucourt à Triel, par les troupeaux du Vexin se rendant au marché aux bestiaux de Poissy.

Au milieu du XVII^e siècle l'Hautil devient domaine de chasse royale : au nom du Roi, des veneurs forment des cantons de chasse. A grands frais on perce des routes, on en ferme d'autres par des barrières à clef. Témoins de cette époque : le chemin du Roy et un abreuvoir rectangulaire sur le chemin n° 147 Du Bout du Terroir menant du CD 22 au carrefour Lançon. Des chasses à courre seront organisées jusqu'en 1939.

Sous Louis XV, pour lutter contre les famines, une déclaration de 1764 et un édit royal du 13 août 1766, accordèrent la possibilité de devenir propriétaires "à ceux qui rendent propre la culture des terres incultes depuis plus de 20 ans". Les habitants des alentours se précipitèrent donc pour défricher, d'où des disputes, des procès, les châtelains des fiefs environnants cherchant aussi à s'attribuer des droits à agrandir leur domaine, tel le seigneur du Fay qui fait entourer son parc de murs en y adjoignant la partie servant de pâtures jusque-là et même 54 hectares au-delà.

De leur côté, les Dames de Pissefontaine (religieuses de l'Abbaye de Poissy) ont aliéné dès 1764 cent hectares du plateau en faveur de trois particuliers, qui vont en défricher une partie... et abandonner le reste, la terre rapportant trop peu.

En 1773, sous la pression de quelques "fiefataires", le Parlement prive les Triellois de leurs droits et les menace de 1000 f d'amende. Pendant la Révolution, des habitants profitèrent de la situation pour s'emparer de terrains et les défricher. La commune de Triel leur fit des procès (*), on nomma des experts... pour n'arriver à un accord qu'en 1830 ! Les détenteurs et défricheurs de terrains

en devinrent propriétaires, en payant les bois 2,50 f l'are, les terres 1,65 f et les friches 1,05 f, une partie des sommes recueillies allant à la commune.

Peu à peu, les terres étant peu fertiles, le plateau va cependant se couvrir à nouveau de bois. On retrouve encore par endroits des vestiges de pommiers. Les défrichages, tout au long des siècles, avaient déjà laissé suffisamment de bois pour permettre aux cerceliers, aux tonneliers, aux canneurs et aux bûcherons de travailler.

Actuellement, les bois couvrent environ 1400 hectares, mais on assiste à la fois à une déforestation au profit de constructions (à Boisemont surtout) et à une extension de la forêt sur d'anciens vergers non entretenus. L'ONF gère 340 ha, 127 ha forment la forêt départementale du Val d'Oise, d'Ecancourt à Boisemont. Le reste appartient en grande partie à des particuliers, à la SAMC (Société Anonyme de Matériaux de Construction).

Robert Bréant

Conférence du 10 avril 2010 à Triel sur Seine " Le massif de l'Hautil et ses carrières souterraines "
Association Triel Mémoire & Histoire.

Le maire de l'époque ARMERIE rédigea les 22 pages du célèbre "Mémoire sur l'Hautie, en faveur des Habitants de Triel, Chateloup et Pisse-Fontaine".

Feux de la Saint-Jean

A l'Hautil la tradition veut que le feu de la Saint-Jean rassemble tellement de monde que le Parc aux étoiles perd sa sérénité et que ses planètes sont soigneusement rangées à l'abri. Cette année le beau temps s'étant établi durablement certains records ont failli être battus.

Quelle ambiance ! Le feu éclate, crépite, les musiciens explosent et font un maximum de bruit. Les enfants zigzaguent entre les tables, ils se seront bien amusés et les lampions resteront dans leur mémoire pour longtemps. Souvenirs multicolores, magie d'un soir de fête.

On peut classer les participants en plusieurs catégories. Il y a d'abord ceux pour qui cette fête est organisée : les publics. Grands et petits y trouvent leur compte puisqu'il y a une ambiance d'enfer, des orchestres brûlent les planches et un bûcher véritable mini volcan crache ses cendres enflammées sans prévenir.

Il y a ensuite ceux qui ne sont pas à la fête car ils travaillent. Même

si c'est dans la joie et la bonne humeur, ils eurent le bois à couper, les troncs à transporter et le bûcher à monter. Leur tâche devient ensuite plus agréable : saucisses, frites, boissons et surtout rencontres. C'est fou ce qu'on peut rencontrer comme amis ce soir là. A croire que tout Triel et ses environs se sont donnés rendez-vous afin de profiter de l'atmosphère chaleureuse du feu, de la musique et de la présence secrète de Saint-Jean qui regarde ces humains s'amuser, manger, rigoler et surtout s'émerveiller. Car quoi faire d'autre devant ce brasier qui est plus beau que celui de l'an dernier mais moins beau que celui de l'an prochain.

C.s.B.



Randonnées pédestres



Fin mai nous retrouvons notre terrain de jeu préféré, à savoir l'Hautil, sa forêt et ses coteaux mais aussi les quartiers de Triel limitrophes.

Après avoir quitté le Parc aux Etoiles, direction Pissefontaine par le carrefour des Picardes.

A Pissefontaine nous nous dirigeons vers Cheverchemont en passant par le quartier des Epinettes que certains découvrent pour la première fois. Pose photo devant la maison de Mirbeau.

Puis nous rejoignons le GR1 - GR2 aux Beauregards avant de remonter sur l'Hautil par le Carrefour des deux amants.

Nous terminons la marche par un pot de l'amitié qui, malgré un temps plutôt humide, réchauffera le coeur de tous les participants.

Septembre

Notre randonnée automnale s'est déroulée sous un ciel radieux, une fois n'est pas coutume !

Depuis Eancourt nous partons à l'assaut de l'Hautil puis rejoignons Pissefontaine après avoir traversé notre belle forêt.

Là nous empruntons le GRP ceinture verte pour atteindre Chanteloup, en cours de route nous avons une vue magnifique sur la Défense et Paris, nous apercevons même la Tour Eiffel.

Pose devant les anciennes plâtrières de Chanteloup avant de remonter sur le Plateau et de rejoindre Eancourt où nous partageons un chaleureux pique-nique.

Merci à tous les participants pour cette agréable et champêtre journée.



En Bref



L'école de l'Hautil en fête le 20 juin

La rue des frères Leiris, une voiture volée en feu et des pompiers rapidement intervenus. Le 24 mai on a frôlé le drame.



Le 13 juillet Tania Wattine, pour FR3, est venue faire une séquence sur " l'affaire de Vaux " et interviewer des représentants du collectif pour la protection de l'Hautil.

Réservez dès maintenant votre soirée du Vendredi 15 Octobre pour découvrir ou redécouvrir Djilali Kadid, sa voix et ses oeuvres picturales.

Cultures d'ailleurs l'Orient merveilleux Festival de Triel

« Ces Voix françaises venues d'ailleurs... »

Djilali Kadid

Accompagné au piano par Gérard Landon

Spectacle poétique et musical

Vendredi 15 octobre 2010 à 20h30

Théâtre Octave Mirbeau - Rue Cadot 78510 Triel-sur-Seine

Réservation : 01 39 70 20 80 PAF 5 €



Exposition des œuvres picturales de l'artiste sur place



Un florilège composé d'immortelles de

Montand, Ferrat, Brel, Aznavour, Moustaki,

et des airs célèbres de Faïrouz (Liban) et Abdelwahab (Egypte)

(Accompagnement au luth : Belhadj Abdallah Maher)

En alternance, des poèmes

d' Omar Khayâm, Khatil Gibran, Baudelaire, Prévert...

Prendre le bus à l'Hautil



Oui, il y a moyen de se rendre aux gares de Poissy ou de Cergy et quelques autres destinations en bus à partir de l'Hautil mais il ne faut pas louper les rares passages des bus.

Ce qui existe :

Pour les lycéens ou adultes souhaitant se rendre à Poissy ou à Cergy pour prendre un RER par exemple, voici les possibilités à partir de l'Hautil :

La ligne 25 (Poissy-Chanteloup) avec un départ de l'Hautil le matin à 7h25 à La Chapelle direction Poissy (gare de Poissy en 33 mn).

La ligne 7 (Poissy-Limay) passage le matin à 4h44, puis 7h33 à La Chapelle direction Poissy (gare de Poissy en 30 mn).

Une autre solution consiste à descendre (par la forêt) jusqu'à Eancourt où se situe l'arrêt de bus de " Eancourt " (à côté du Campus Veolia). La ligne STIVO N°48C (Jouy le Moutier Eancourt-Cergy Préfecture) offre entre 4 et 6 bus par heure entre 6 et 10h du matin et le soir même chose dans l'autre sens entre 17h et 20h. Dans la journée la fréquence des bus est entre 1 et 2 bus par heure.

Nous sommes dans le département du Val d'Oise et il semblerait que le régime des bus ne soit pas le même que dans le département des Yvelines !!

En effet, cette ligne de bus dont l'arrêt est à 5-10 minutes à pied du centre de l'Hautil offre un bon nombre de possibilités y compris pour rejoindre la gare de Cergy Préfecture (RER A) car elle est connectée au réseau de bus de l'agglomération de

Cergy.

Les jeunes peuvent utiliser ces bus pour se rendre à la piscine de Cergy, au Laser Quest, au Bowling, à la base de loisirs de Cergy ou bien à Paris et même au centre commercial des 3 Fontaines. Cela peut leur permettre d'être un peu plus autonome par rapport à leurs parents qui sont déjà souvent obligés de faire le taxi pour de multiples occasions.

Il existe également le bus du ramassage scolaire chaque matin pour collégiens se rendant au Collège des Châtelaines.

Le bus Lacroix ligne 3027 pour se rendre à l'école Notre Dame de Verneuil (arrêt La Roche, La Chapelle et le Parc aux Etoiles puis le Pont de Triel) passage à 8h02 à La Chapelle. Ce bus ne fonctionne que pendant les périodes scolaires et ne va que dans un sens: L'Hautil-Verneuil le matin: Verneuil-L'Hautil le soir.

Ce qui n'existe pas :

Une ligne de bus régulière à l'Hautil même, avec un choix de 2 ou 3 bus aux heures de forte activité (entre 6h30 et 9h30 le matin et entre 16h et 19h30 le soir pour le retour) et quelques bus en weekend.

A une époque où l'on entend beaucoup parler d'écologie urbaine, il est temps de faire quelque chose qui inciterait les gens à ne pas prendre chacun leur voiture. Il est clair qu'à l'Hautil

il est très difficile voire impossible de faire autrement.

Anne et Agnès

Liens utiles :

<http://www.idf.veolia-transport.fr/reseau-bus-cso>

<http://www.stivo.com/>

<http://www.imagine-r.com/>

Il y a quelque temps naissait un collectif triellois autour des transports collectifs

Simple citoyens ou représentants d'associations, nous sommes des Trielloises et des Triellois, convaincus que le problème des transports locaux n'a, jusqu'à présent, pas été traité de manière globale par la commune.

Nous sommes partis d'un double constat :

- la ville accuse un sérieux retard en matière de transports collectifs, comparé aux communes avoisinantes,
- les besoins des usagers ont beaucoup évolué au cours de ces dernières années.

Nous avons donc décidé d'apporter notre contribution à la réflexion et aux prises de décision locales concernant les transports collectifs à Triel-sur-Seine.

Sans ignorer le jeu complexe des responsabilités institutionnelles en la matière (intercommunalité, STIF, région, Etat...), nous voulons :

- attirer l'attention des pouvoirs publics locaux sur les difficultés de la desserte locale,
- participer à la concertation autour des besoins des usagers,
- être force de proposition,
- relayer les éventuels sujets de mécontentement.

Nous souhaitons adopter la formule souple d'un collectif à durée de vie limitée, permettant à chacun d'apporter son soutien, sans contraintes. Il ne s'agit en aucun cas de nous substituer aux associations existantes, ni de dépendre d'une structure partisane.

Contact : trieltransports@gmail.com

Ouverture de la déchèterie intercommunale du SIVATRU



La nouvelle déchèterie du SIVATRU vient d'ouvrir ses portes !

Elle est basée juste à côté du Centre Cyrène : Chemin des Moines, dans l'Ecopôle de Triel-sur-Seine.

A l'usage exclusif des particuliers, elle est opérationnelle depuis le 1er septembre 2010.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi: 13h30 - 17h30

Mercredi et Vendredi: 9h - 12h et 13h30 - 17h30

Samedi: 9h - 17h

Dimanche: 9h - 13h

L'accès aux services de la déchèterie intercommunale est gratuit. Les particuliers doivent se faire établir une carte d'accès permanente lors de leur première venue, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (ou sur présentation de la carte d'accès à l'ancienne déchèterie de Triel qui a fermé).

Les apports sont autorisés dans la limite de 1 m³ par foyer et par passage, tout déchet confondu, et de cinq passages par mois.

Les déchets collectés à la déchèterie intercommunale sont les suivants :

- les déchets encombrants et tout déchet en bois, métal ou ferraille : literies, meubles, éléments de décoration et d'aménagement, jantes, bicyclettes, cadres de fenêtre et autres déchets métalliques issus du bricolage, plâtre...

- Le tout-venant incinérable : objets

ménagers en mélange de nature combustible (notamment objets en plastiques, objets de petite taille composés de plusieurs matières...).

- Les déchets végétaux : déchets de jardinage comme les tontes de pelouse, les produits d'élagage ou branchages issus de l'entretien des jardins et des espaces verts.

- Les déblais et gravats : gravats, béton, briques, terre, pierres des parcs et jardins ainsi que déchets de démolition ne contenant ni fibrociment, ni amiante liée...

- Les cartons : caisses de carton propres, vidés (sans polystyrène), dépourvus de film plastique.

- Les huiles minérales : principalement utilisées par les particuliers comme lubrifiants pour moteurs, il peut s'agir des huiles issues de la vidange d'une tondeuse ou d'un véhicule par exemple.

- Les huiles végétales : huiles utilisées par les ménages dans la préparation des repas, essentiellement les huiles de friture.

- Les papiers : papiers en provenance des ménages, journaux, magazines et revues.

- Le verre : tous les emballages en verre : bouteilles, bocaux et pots en verre.

- Les vêtements et textiles.

- Les piles et petits accumulateurs.

- Les appareils électriques et électroniques (DEEE ou D3E) : tous les équipements qui fonctionnent avec

une prise électrique, une pile ou un accumulateur (gros électroménager, petit électroménager, écrans, moniteurs...) et les lampes (tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, à LED,...).

Les usagers peuvent également apporter des déchets toxiques et dangereux produits par les ménages et présentant des risques pour la sécurité, l'hygiène et l'environnement :

- Les batteries : provenant de véhicules légers ou de véhicules utilitaires de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.

- Les peintures, colles, et vernis.

- Les solvants : diluant, détachant, White Spirit, essence, gazole, traitement des bois, etc.

- Les produits photographiques.

- Les produits de jardinage : résidus de produits phytosanitaires de type insecticides, désherbants, engrais, produits de traitement des jardins familiaux...

- Les acides et les bases : acides tels que l'acide chlorhydrique ou sulfurique, l'acide de batterie, les décapants, détartrants, etc. et bases telles que la soude, l'ammoniaque, la lessive alcaline, les déboucheurs, les révélateurs, ...

- Les hydrocarbures.

- Les médicaments.

- Les aérosols : diffuseurs de produits de bricolage, de cosmétiques ou de phytosanitaires (uniquement les aérosols étiquetés corrosifs, nocifs, toxiques ou irritants).

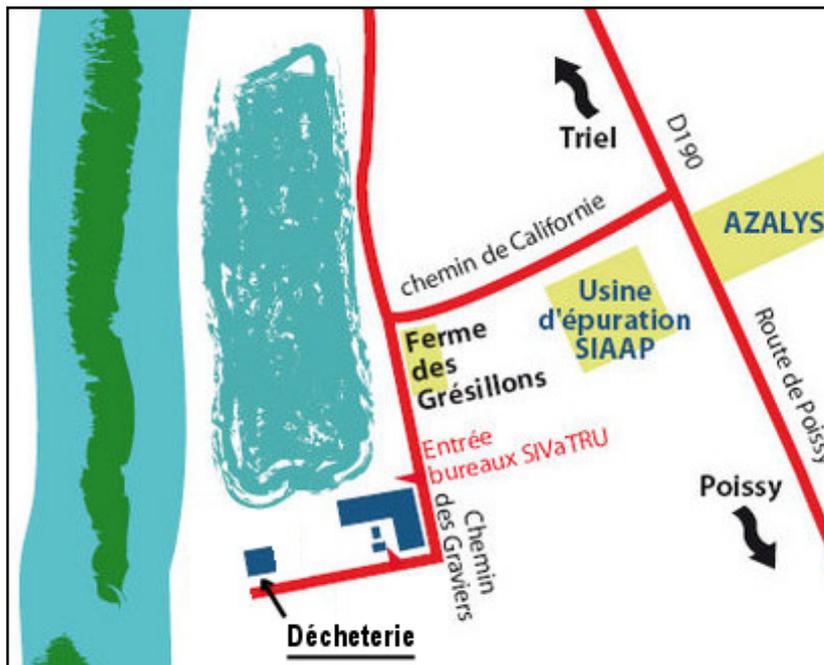
- Les contenants et emballages souillés : tout type d'emballage vide ayant contenu un produit toxique comme les pots de peinture vides, etc.

- Les produits non identifiés : tout pro-

duit étiqueté corrosif, nocif, toxique ou irritant.

- Les bouteilles de gaz et extincteurs : bouteilles constituées principalement d'acier vidées de leur contenu (butane, propane, produit inflammable...) mais toujours considérées comme des déchets dangereux à cause des matières ou résidus de matières susceptibles d'exploser.

- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : déchets provenant de particuliers en automédication composés exclusivement de seringues, aiguilles et autres objets coupants/tranchants apportés dans des contenants spécifiques agréés pour ce type de déchet.



Tél: 01.34.01.24.10

DÉCHETS VERTS

Trois possibilités :

- Le **compostage domestique**, en tas ou dans un composteur individuel, renseignements au 01 34 01 24 12.
- L'**apport à la déchèterie du SIVaTRU**, voir les modalités au dos.
- En dernier recours, les présenter à la **collecte d'ordures ménagères** dans la limite de 3 sacs de 100 L remplis au ¾. Dans ce cas, ne pas déposer de branchage, de terre ni de pierre dans les sacs.

TRI SÉLECTIF

Journaux, magazines, cartons, briques alimentaires, canettes, boîtes de conserve, boîtes métalliques, bouteilles et flacons plastiques.

- **A jeter en vrac, surtout pas en sac fermé**
- **Ne pas imbriquer vos emballages les uns dans les autres**
- **Ces déchets ne doivent pas être trop sales ni contenir de restes**

LES INTERDITS

Polystyrènes, serviettes en papier, essuie-tout, tous les plastiques autres que bouteilles et flacons,...

VERRE

Bouteilles, bocaux et pots (sans couvercle ni bouchon)

LES INTERDITS

Terre cuite, miroir, céramique, porcelaine, vitre cassée, ampoule.

Leur présence empêche tout recyclage du verre collecté.

Rappel des jours de Collecte

(la collecte a lieu même les jours fériés)

Ordures ménagères :
Lundi et Jeudi, le matin

Tri sélectif :
Jeudi, le matin

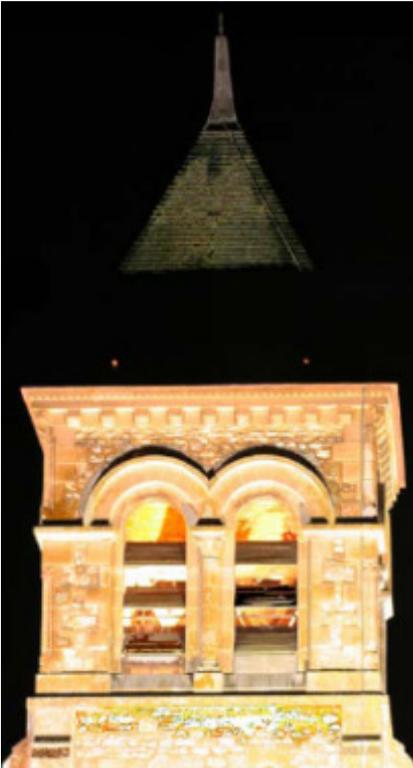
**SORTIE DES BACS
ET DES ENCOMBRANTS**
la veille au soir de la collecte
après 18h30 :
le 3ème vendredi de chaque
mois

Meubles, matelas, ferrailles, gros morceaux de polystyrène, ...
Limite fixée à 1 m3 par foyer et par mois, 60 kg et 2 m de long par objet.

INTERDITS : Déchets automobiles (pneus, ...), déchets d'amiante et de construction (gravats, plâtre, ...), déchets toxiques.

Les appareils électriques et électroniques doivent suivre une filière de traitement spécifique :
Tél : 01.34.01.24.12 ou
www.sivatru.fr

Lumières urbaines et Chauves-souris



Où comment la pollution lumineuse crée de graves nuisances à ces Mammifères volants

Les Chauves-souris européennes sont des espèces « lucifuges », autrement dit elles craignent et fuient la lumière.

Parfaitement adaptées au monde de la nuit, elles ont développé un système perfectionné très particulier : le sonar, qui leur permet de se déplacer sans difficulté dans l'obscurité la plus profonde. De quoi s'agit-il ?

Grâce à une contraction du larynx, les chauves-souris émettent des ultrasons, par la bouche ou par le nez : lorsque le son rencontre un « obstacle » (qui peut être aussi un insecte en vol), il produit en retour un écho, qui est capté par leurs oreilles extrêmement sensibles.

Mais cette incroyable adaptation, fruit d'une longue évolution biologique, s'est accompagnée d'une réduction progressive du volume de leurs globes oculaires (on dit couramment des chauves-souris qu'elles « voient

avec les oreilles », plutôt qu'avec les yeux). En effet, inutile d'être sur-équipé pour une amplification visuelle de la lumière (à la manière des rapaces nocturnes, Chouettes et Hiboux), quand l'exploitation des signaux ultrasons se révèle d'une efficacité bien supérieure, pour se déplacer et pour chasser les insectes en vol.

Ceci étant, leur vision nocturne n'est pas déficiente pour autant et dans certaines conditions, les chauves-souris sont mêmes capables de voler uniquement à vue, sans émettre d'ultra-sons. Ainsi le soir, elles peuvent prendre leur envol et quitter leur gîte sans la moindre émission ultrasonique, histoire de ne pas attirer l'attention des prédateurs (chat, fouine, rapaces nocturnes) sur cet endroit ô combien stratégique, d'où la colonie entière va chaque soir partir en chasse !

De même, l'idée que les chauves-souris sont éblouies par la lumière du jour est une autre idée fausse. Ainsi, il n'est pas rare de voir certaines chauves-souris (Sérotines et Noctules en particulier) chasser parfois en plein après-midi, notamment en fin d'hiver, lorsque leurs réserves de graisses tendent à s'épuiser. Elles n'hésitent pas alors à sortir chasser en plein jour pour profiter des premiers insectes du printemps. Et que dire des chauves-souris (souvent des Pipistrelles) qui exploitent, durant toute la nuit les lampadaires du village !

Alors, l'éclairage urbain serait-il une véritable aubaine gastronomique pour les chauves-souris ? Loin s'en faut...

Si certaines espèces vont en effet profiter de l'attractivité des sources lumineuses pour exploiter la manne d'insectes qui s'y concentre, l'effet se révèle, sur le long terme, bien plus pervers. Dans un premier temps, il peut se révéler extrêmement néfaste

pour les insectes eux mêmes.

Attirés par certains spectres lumineux (les longueurs d'ondes proches des ultra-violets en particulier), les insectes vont se fixer autour des lampadaires jusqu'à l'aube, au lieu de se reproduire... Des études menées dans le Nord de la France ont ainsi révélé qu'après seulement deux années de fonctionnement continu, un point d'éclairage pouvait éliminer la quasi-totalité des papillons nocturnes des prairies avoisinantes...

Dans un deuxième temps, l'aubaine lumineuse se révèle de courte durée pour les prédateurs, qui voient alors leur terrain de chasse se vider progressivement de leurs proies.

Et que dire des effets de la mise en lumière nocturne des grands édifices publics (églises, châteaux, mairies...).

Ces bâtiments sont particulièrement recherchés par les chauves-souris pour y établir leur nurserie (gîte de mise-bas et d'élevage des jeunes jusqu'à leur émancipation). Les combles en effet offrent une grande tranquillité et possèdent des caractéristiques thermiques (chaleur) très appréciées. Hélas, la mode est à l'illumination, avec de puissants phares braqués sur les façades, pour le plaisir (éphémère) de quelques promeneurs noctambules... et aux dépens des économies d'énergie.

Les effets délétères sur les colonies de chauves-souris sont aujourd'hui bien connus.

- Dans de nombreux cas, des colonies pourtant installées de longue date dans des édifices publics, ont abandonné leur gîte dès la mise en place des illuminations nocturnes. L'explication est simple : illuminées au niveau de leur trou d'envol par de puissants projecteurs, elles deviennent des proies trop facilement repérables pour les prédateurs.

- Et quand les colonies persistent à occuper leur site malgré l'éclairage incident, d'autres conséquences

néfastes apparaissent alors. Une étude a montré qu'une même nuit, deux colonies de Murins à oreilles échanquées, situées dans le même secteur géographique, avaient des horaires de sorties de gîte qui pouvaient différer de près de 3h d'un site à un autre, suivant que l'édifice était illuminé ou non !

Ainsi, l'éclairage extérieur de l'édifice agit comme un paramètre qui retarde la sortie de la colonie et donc au final qui diminue la période de recherche de nourriture. Quand on sait que la qualité de lactation des femelles est directement corrélée à cette activité de chasse, les effets des éclairages vont directement influencer le taux de mortalité des jeunes au sein même des nurseries ! Mortalité dramatique, quand on sait qu'une femelle ne met pas qu'un seul petit par an !

DES SOLUTIONS EXISTENT

Pourtant des solutions existent aujourd'hui pour éviter ces nuisances. Tout d'abord on peut se poser la question du bien fondé de la mise en lumière de l'édifice, selon son prestige naturellement mais également son implantation.

- Est-il vraiment utile d'éclairer nos églises dans les petits villages ruraux ?

- Doit-on éclairer toute la nuit ou une courte mise en lumière en début de nuit n'est-elle pas suffisante ?

- Ne serait-il pas judicieux de limiter le nombre de projecteurs ? Lorsqu'une colonie de chauve-souris est identifiée sur un site, la façade de l'édifice sur laquelle de trou d'envol de la colonie est situé pourrait tout simplement rester dans la pénombre...

- D'autres scénographies de mises en lumière ne peuvent-elles pas suf-

fire ? Un éclairage discret depuis l'intérieur de l'église permet une valorisation sobre et économe des vitraux, sans pour autant induire de nuisances extérieures. Quant aux autres types d'éclairages urbains (lampadaires, enseignes...), des solutions alternatives efficaces existent et permettent de réduire les nuisances pour la faune et la flore : lampe basse tension au sodium, luminaire à diodes, cône d'éclairage réduit, limitation des plages horaires de fonctionnement...

Des solutions intelligentes et parfaitement « éclairées », qui doivent être mises en oeuvre au maximum.

Alexandre Mari

Association Terroir et Nature en Yvelines,

<http://www.terroir-nature78.org>

Transmis par Françoise Magnard

Les visiteuses du soir



Voilà des semaines qu'on entendait, la nuit venue, les allées et venues d'un animal dans la charpente de notre maison, rue des frères Leiris. De quoi inquiéter les dormeurs, car la bête semblait plutôt grosse. Une souricière avait été mise en place dans le grenier. Mais elle restait désespérément vide. Était-elle seulement assez grande pour que l'animal y

rentre ? C'est un soir, assis sous la verrière devant la télé, que nous avons découvert l'intrus. Une fouine. La queue aussi longue que le corps, le ventre blanc, et d'adorables petits coussinets roses sous les pattes. Pas du tout impressionnée, la fouine, ni par la lumière de la pièce, ni par les 4 bipèdes qui l'observaient. Elle grimpait tranquillement par la vigne posée sur la verrière, s'arrêtant au passage pour déguster quelques grains de raisin ! Elle a disparu dans le toit par un trou d'aération.

Nous avons eu droit à ce spectacle les jours suivants, toujours à la tombée de la nuit. Mais la belle n'était plus seule. Elle ramenait son petit copain !

L'habitant des lieux a dû lui aussi monter sur le toit, par une échelle cette fois, pour fermer le trou d'aération, et retrouver sa tranquillité nocturne. Les petites bêtes sont à la recherche d'un nouvel abri sur l'Hautil. Si une nuit vous entendez gratter dans votre toit, ne cherchez pas. C'est qu'elles viennent fouiner chez vous.

Christophe

Nouvelle: Photographie



Non seulement la photographie m'a distraite tout l'été, me dit la vieille petite Mme Riboux, mais elle m'a rendu un service inappréciable. C'est toute une histoire. Asseyez-vous près de moi : je vais vous conter cela.

Vous savez que ma maison de l'Hautil, avec son jardinet, sa pièce d'eau et sa grotte de rocaille, est isolée de toute autre habitation et entourée de bois. La grille ouvre sur la route de Chanteloup à Courdimanche, route assez fréquentée le jour, mais déserte la nuit. Aussi, quoique braves, dès le crépuscule, et parfois même avant, nous enfermons-nous, ma bonne Françoise et moi. Close, notre forteresse est imprenable.

Des fenêtres du premier étage, nous pouvons reconnaître qui sonne à la grille et nous n'ouvrons qu'à bon escient. L'air pur de l'Hautil est excellent pour les poumons, et cette vie sauvage apaise toutes les fièvres, toutes les nervosités de mes hivers parisiens.

En septembre dernier, par une journée pourtant radieuse, décidées à ne pas sortir, nous avions, Françoise et moi, poussé tous les verrous, bien qu'il fût à peine quatre heures, et nous cousions assidûment, devant la

fenêtre ouverte de ma chambre. Tout à coup on sonna à la grille. Françoise se leva et regarda.
- Il y a deux personnes, dit-elle, mais je ne les vois pas bien. Elles s'effaçaient contre le mur. On croirait qu'elles craignent d'être vues de la route. J'allais regarder à mon tour quand Françoise s'écria :
- Ah ! je les vois maintenant ! Elles sont en noir. Ce sont deux religieuses

Vous savez que je suis dévote. Je descendis aussitôt, je traversai le jardin, j'ouvris la grille aux bonnes soeurs et je les fis entrer au rez-dechaussée, dans la salle à manger. Elles étaient toutes deux jeunes et jolies. Par reflet, les blancheurs de la cornette adoucissaient ce que leurs traits auraient eu de trop accentué. Elles me nommèrent leur congrégation et m'apprirent qu'elles voyageaient en quêtant de porte en porte au profit de leur maison mère, asile de vieillards. Elles voilaient d'onctuosité la gravité naturelle de leur voix et leurs façons avaient cette gaucherie des filles de campagne encore mal dégrossies.

Je leur offris à goûter. Elles mangèrent et burent volontiers, puis, gagnées par mon affabilité, elles me contèrent les tribulations et les fatigues de leur voyage. Elles se plaignaient surtout des auberges où elles étaient forcées de passer la nuit, mal logées, exploitées par l'hôtelier et, de plus, exposées aux gouailleries grossières des rouliers.

- C'est un supplice pour nous, gémit l'une des religieuses, et nous préférons une simple botte de paille dans n'importe quel coin de grange !

J'imaginai les alarmes de ces malheureuses filles dans des promiscuités d'auberge et, attendrie, je leur proposai spontanément :

- Voulez-vous une chambre ici ? Vous dînez avec moi et vous repartirez demain matin, bien reposées. Elles me remercièrent avec effusion, puis elles descendirent visiter le jar-

din, et je restai seule avec Françoise qui me gronda :

- Madame n'en fait jamais d'autres ! Loger des religieuses qu'on ne connaît ni d'Eve ni d'Adam ! Et celles-ci sont si drôles ! Quelle voix elles ont ! Effrontées et curieuses comme des chattes sous leurs mines de nitouches, elles se clignent de l'oeil dès qu'on tourne les talons.

Et ces grosses mains qu'elles cachent sous leurs manches larges ! Tenez, madame, soulevez le rideau, observez-les maintenant qu'elles se figurent qu'on ne les voit plus ! Elles tournent et retournent autour de la maison, elles examinent tout. Qu'est-ce qu'elles ont donc à fureter comme ça ?

Françoise déteste tout ce qui dérange notre existence paisible. Je ne fis aucune attention à sa grognerie. J'avais une tout autre idée. J'imaginai que ces deux jeunes et jolies religieuses, près de la pièce d'eau, devant la grotte de rocaille, feraient un charmant petit tableau de genre. Et je dis à ma bonne :

- Françoise, descendez-moi mon appareil et tous mes ustensiles photographiques dans le jardin.

Je rejoignis mes religieuses derrière la maison, je les conduisis vers la pièce d'eau qui se trouve près de la grille et je les fis placer en lumière, l'une debout, l'autre assise à l'entrée de la grotte.

- Vous pouvez parler et remuer la tête, leur dis-je, mais ne changez pas de place.

- Pourquoi tout cela ? demandèrent-elles.

- C'est une surprise.

Elles parurent intriguées et je m'en divertis. Presque aussitôt Françoise arriva avec tout l'attirail photographique. Les deux religieuses se regardèrent troublées. Je fis mes préparatifs, puis braquai l'objectif sur elles pour mettre au point. Elles s'effarèrent et demandèrent ensemble

d'une voix très altérée :

- Qu'allez-vous faire, madame ?
- Mais votre photographie. Ne bougez pas !

Elles pâlirent, s'écartèrent de la grotte et, les traits durcis, avec une expression de méfiance farouche, elles répétèrent dans un entêtement singulier :

- Nous ne voulons pas qu'on nous photographie...

Non ! nous ne voulons pas !

- Quel enfantillage ! Il n'y a aucun mal, mes bonnes soeurs ; c'est permis à tous les religieux !

toutes les portes. A mes questions sur cette aventure inexplicable, elle ne répondit pas. Inquiète, elle restait muette pour ne pas m'inquiéter.

La nuit fut très tranquille. Je ne me réveillai, le lendemain, que fort tard, à un grand bruit de voix. Je mis un peignoir et j'ouvris la fenêtre.

Le soleil inonda ma chambre.

Le boulanger, dans sa voilure arrêtée à la grille, contait avec de grands gestes une histoire que Françoise coupait d'exclamations de terreur. Je voulus savoir et les interpellai :

- C'est pour ça, dit-elle, que les coquins se sont sauvés devant votre appareil, madame ; ils ont craint que leur photographie pût aider à les reconnaître et à suivre leurs traces. C'est une idée de génie que vous avez eue la.

Pour moi, j'étais tellement bouleversée de l'aventure que, dans le contre-coup de ma surprise et de ma peur, quoique on plein soleil, je fus prise d'un grand frisson...

Charles FOLEY.

paru dans le Journal des Instituteurs du 8 avril 1906



Je braquais toujours mon objectif sur elles et, les bras devant les visages, elles semblaient éprouver la même peur que si je les avais mises en joue avec un revolver. Elles reculèrent ainsi jusqu'à la grille, elles l'ouvrirent et comme, stupéfaite, je m'exclamais : « Ah ça ! qu'est-ce qui vous prend ? Vous n'allez pas partir ? » elles balbutièrent, perdant la tête, dans une panique soudaine :

- Nous reviendrons... Mais nous avons oublié,... nous... avons encore d'autres quêtes à faire...

Et un bruit de galop vers Chanteloup, très loin, achevant de les apeurer, elles sortirent à la hâte et, une fois sur la route, se mirent à courir jusqu'au tournant du bois à telles enjambées que j'éclatai de rire.

Françoise ne riait pas. Elle verrouilla la grille, m'invita à rentrer dans la maison et, mon appareil photographique rangé, ferma soigneusement

- Qu'y a-t-il donc, Françoise ?

- Ah ! madame, nous l'avons échappé belle !

Les bonnes soeurs d'hier...

- Eh bien ?

- C'étaient deux hommes déguisés en religieuses et, quoique tout jeunes, deux repris de justice de la pire espèce ! Ces gredins se sont fait héberger, hier soir, par la veuve Varnier, de Courtdimanche. La pauvre vieille couchée et endormie, ils se sont relevés, l'ont volée et l'ont assassinée, elle et sa petite servante !

Le boulanger prit la parole à son tour, important :

- On les a arrêtés à Meulan, grâce à leur signalement et au dossier envoyé de la préfecture de police !

Et, plus important encore, fier d'avoir pu épeler correctement ce mot dans un journal, il ajouta :

- C'est bien utile tout de même, ce service « anthropométrique » !

Françoise se retourna vers moi.

**Charles Foley (1861-1956).
Homme de lettres. Andrésey (S. et O.) et Paris, 77 avenue de Villiers**

“C'est à Andrésey, ravissant village des bords de la Seine, entre Conflans et Poissy, que Charles Foley possède son logis des champs (6, rue de Chanteloup). C'est là qu'il le faut voir pour le bien connaître. Il y passe toute la belle saison entre son jardin à terrasses et la vieille maison paternelle. Son jardin, en été, n'est qu'une fleur, dahlias, amaranthes, balsamines, glaïeuls, soucis, pavots, œillets d'Inde, zinnias, pétunias, gaillardes, sauges, fuschias, pliox, héliotropes, camomilles, calcéolaires, toute l'ancienne flore de nos jardins est là, le long des allées, entre les parterres de légumes non moins classiques... De larges caisses de formiums et de verveine flanquent les marches du seuil... On passe du tiède parfum des tilleuls à la fraîcheur des salles du rez-de-chaussée. Mais, voici le vénérable escalier qui monte sans hâte vers les corridors tout tapissés de livres et les chambres qui n'ont pour ornement que d'autres livres. Des livres, encore des livres. Charles Foley n'a pas besoin d'aller frapper aux portes des bibliothèques publiques. S'il désire parler du XVIe, des Chouans ou des Romantiques, il n'a qu'à tendre la main. Ses documents sont là, à lui, pour lui, et puis pour notre plaisir.”

Le travail dans les carrières de gypse : témoignage de Jean-Claude Grignon

Dans notre dernier numéro nous évoquions la conférence sur le Massif de l'Hautil et ses carrières souterraines, organisée par l'association "Triel, Mémoire & Histoire". Aujourd'hui nous ouvrons nos colonnes à Jean-Claude Grignon qui a bien voulu évoquer pour nos lecteurs le travail qui l'occupait dans les carrières de gypse dans les années 60.

Entré en juillet 1968 à la SAMC (Société Anonyme de Matériaux de Construction), société exploitant les carrières de Port-Marion, de Taverny..., pour mon premier emploi et juste après les événements de 1968, je fus pris en charge dès mon arrivée par le responsable électricité de cette société, une personne formidable.

A cette époque, l'exploitation se trouvait sous les bois de Menucourt (avec un passage sous la route de Menucourt à Meulan par une galerie bétonnée) et sous le massif de l'Hautil vers Chanteloup les Vignes. Les deux exploitations étaient reliées entre-elles pour permettre la sortie du gypse en haut de Port-Marion.

Mon travail consistait à :

- maintenir et dépanner les installations et les engins électriques dans et hors des carrières (la plupart des engins utilisés en carrières souterraines sont des engins électriques pour cause de pollution de l'air).

- étudier et lancer des nouvelles installations d'exploitation sur les sites de Port-Marion mais aussi sur un site en Moselle (carrières souterraines : anhydride et gypse rouge) et un autre site près de Meaux (carrières à ciel ouvert : gypse).

Pour entrer dans les galeries souterraines, plusieurs possibilités :

- En voiture par l'entrée « Vaux Renard » en haut de la rue du Temple à Vaux sur Seine,

- En voiture par l'entrée « Béragère » sur la route de l'Hautil à Cheverchemont,

- Si nous n'avions pas de véhicule disponible, nous utilisions les wagonnets, vidés de leur chargement en haut du site de Port-Marion et qui retournaient au fond, il fallait baisser la tête car par endroits le passage était juste à la dimension des wagonnets.

La distance entre l'entrée de « Vaux Renard » et le fond d'exploitation était d'environ 7 km. Il fallait bien suivre un parcours précis et sinueux dans les galeries car il y avait des niveaux différents du sol en fonction des exploitations effectuées autrefois, le niveau le plus bas étant souvent rempli d'eau d'infiltration.

Les différences de niveau s'expliquent par le fait que l'exploitation dans certains secteurs était réalisée en différentes couches. Pour des raisons de qualité et de quantité de gypse toutes les couches n'ont pas été exploitées.

Pour chaque intervention en carrières, nous devons noter l'heure de notre entrée en carrières souterraines ainsi que l'heure de sortie pour obtention d'une prime de risques.

L'expérience la plus impressionnante est ma première intervention en fond de la carrière. L'intervention - avec l'aide d'un autre électricien - consistait à dépanner une pompe à eau.

Arrivés sur place, nous nous apercevons qu'il nous manquait un outil pour pouvoir effectuer la réparation. Mon collègue propose d'aller chercher cet outil à l'atelier qui se trouvait à quelques centaines de mètres de notre lieu d'intervention. Je suis donc resté seul sur place avec comme éclairage le petit faisceau de lumière de ma lampe fixée à mon casque.



Lampe électrique à batterie. Cette lampe a 2 ampoules : une pour une utilisation normale et une de secours.

C'est une situation très impressionnante, j'étais presque dans le noir et j'entendais des craquements (coulées de marne) assez proches de moi.

Après plusieurs interventions en carrières souterraines, on s'habitue.

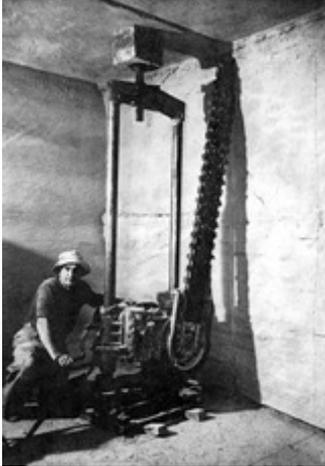
Quand il y avait un tir de mine en exploitation, une sirène sonnait quelque temps avant et nous devions alors nous mettre en milieu de galerie car parfois des corniches s'écroulaient par le souffle de l'explosion.

La température dans les galeries était d'environ 14 °, ce qui paraît frais l'été et chaud l'hiver quand on arrive de l'extérieur (lors des pauses et des déjeuners, les ouvriers utilisaient un local fermé et chauffé).

Circuit d'exploitation du gypse :

- Extraction :

1 - Découpe d'un bloc à l'aide d'une haveuse (équivalent à une tronçonneuse mais en plus grandes dimensions)



Haveuse verticale.

2 - Perçage de trous d'environ 2 m de longueur et d'un diamètre légèrement supérieur au diamètre des explosifs (bâtons de dynamite) utilisés à l'époque

3 - Destruction en morceaux du bloc découpé par une explosion – rôle des bouteilles

4 - Chargement d'engins spécifiques de transport (dumper) à l'aide d'une machine appelée « pattes de homard »



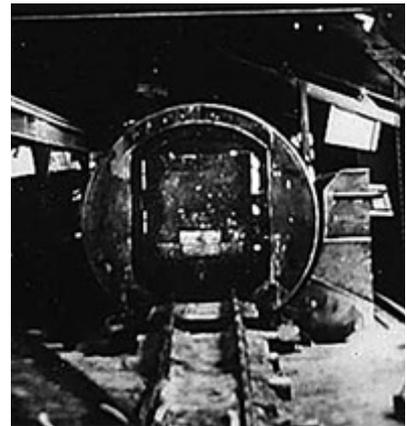
Dumper.

5 - Les « dumpers » vont ensuite vider leur contenu dans des wagonnets attelés à un tracteur diesel



Wagonnet.

6 - Les wagonnets sont acheminés vers la sortie en haut de Port-Marion où ils sont vidés dans un concasseur afin que le gypse soit réduit en petits morceaux



Basculeur de wagonnets.

7 - Le gypse ainsi réduit est transporté vers le bas de Port-Marion via une bande sur rouleaux d'une longueur d'environ 500 mètres (bande passant sur la voie de chemin de fer et sur la route RN190)

8 - En bas du Port-Marion, les morceaux de gypse sont triés selon leur calibre par une chaîne de « cribieuses »

9 - Enfin, le matériau est soit stocké en attente de livraison, soit chargé dans des camions ou dans des péniches

Jean-Claude GRIGNON
Triel le 20/06/2010

Adhésion BVH



Vous aussi, sauvez la vie d'un arbre, adhérez à Bien Vivre à l'Hautil !

Cet arbre de la forêt de l'Hautil a vu défiler de nombreux personnages historiques : Ravailac, Napoléon, Landru, vous !

Pour qu'il puisse voir aussi grandir vos enfants rejoignez notre sympathique association qui se

bat au quotidien pour préserver notre patrimoine.

Sans vous nous ne pouvons rien, sans vous rien ne se fera, aidez nous à vous aider !

Be-Boppin' at the "Senet" side Jazz Club



Quand on pense aux salles éventuelles pouvant accueillir l'excellent Samy Thiébault Quintet, ce n'est pas la

salle Guy de Maupassant à l'Espace Senet qui saute à l'esprit. Et pourtant, vendredi 1er octobre la salle du conseil municipal était envahie par cinq jeunes

jazzmen de grande qualité qui présentaient leur nouveau disque "Unpanishad Experiences".

Le disque est inspiré des écrits de Baudelaire et de Nietzsche, il est ponctué de lecture de ces deux auteurs par le comédien Jackie Berroyer. En plus du compositeur-saxophoniste Samy Thiébault, il y avait le talentueux Julien Alour à la trompette et au flugelhorn (bugle), Adrien Chicot au piano, Samuel Hubert à la basse et Rémi Vignolo à la batterie. Les cinq musiciens jouaient ensemble avec une grande complicité pour le plus grand plaisir

des spectateurs.

Ce concert ouvrait la saison des "Nocturnes" à l'Espace Senet, des concerts de qualité, gratuits, au rythme d'un par mois toujours le premier vendredi de chaque mois. En ce qui concerne le Samy Thiébault Quintette, ils présenteront leur nouveau disque le 19 novembre au Sunset Jazz Club à Paris.

David

<http://www.myspace.com/samy-thiebaultquintet>

Tourte au Cantal à ma façon

Recette +



Ingrédients :

2 disques de pâte brisée de bonne qualité
600 g de pommes de terre à chair ferme
25 cl de crème fraîche liquide (fleurlette)
200 g de Cantal
150 g de lardons allumettes
2 échalotes

20 g de beurre (pour le moule)
1 pincée de noix de muscade,
sel poivre moulu.

Préparation :

Pelez les pommes de terre, lavez-les et découpez les en fines rondelles.

Les faire cuire dans une sauteuse avec un peu d'huile, en rajoutant les échalottes finement hachées. Ajouter la noix de muscade râpée, un peu de sel et de poivre et couvrir. Remuez

de temps en temps.

Faire revenir les lardons à part, dans une petite poêle, sans matière grasse.

Une fois que les pommes de terre



sont cuites, rajouter les lardons, la crème fleurette, le cantal et laisser refroidir la préparation (car elle aurait pour effet de faire fondre votre pâte brisée avant cuisson).

Tapissez un moule à manqué avec le 1er disque de pâte. Garnissez la tourte avec les pommes de terre. Poser le second disque de pâte sur la préparation et souder les bords. Faire des trous dans la pâte à l'aide d'une fourchette pour laisser passer l'air ou mieux encore, faire une petite cheminée au centre de la tourte.

Enfournez 45 mn, thermostat 6 (180°). Si la surface dore trop vite, protégez-la de la chaleur avec une feuille d'aluminium. En fin de cuisson, laissez reposer la tourte dans le four éteint durant 5 mn avant de la démouler.

Déguster bien chaud avec une salade verte et un bon verre de Côtes du Rhône.

Bon appétit !

CM

Hautil Pratique

Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Attention nouvelle adresse depuis le 1er Septembre 2010 :

Chemin des Moines (à côté du SIVATRU).

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h30 - 17h30

Mercredi et Vendredi: 9h - 12h et 13h30 - 17h30

Samedi: 9h - 17h

Dimanche: 9h - 13h

accepte les verres, appareils électriques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon, gravats et certains produits toxiques.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée obligatoire.

Déchetterie intercommunale



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude Barouh, Christophe Bellot, Agnès Burghgraeve, Vincent Di Sanzo, Lionel Fréjaville, Anne Gaffory, Jean-Claude Grignon, Françoise Magnard, Catherine Meresse, David Sellen

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,...),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : **planitre@hautil.org**

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2010

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : Prénom épouse:

Adresse: Prénom époux :

.....
.....

Tél : Email :

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 18€
- Individuel, 11€